

**Ville de Rumilly**

Hôtel de Ville  
BP 100  
74152 Rumilly cedex  
Tél. 04 50 64 69 00  
Fax 04 50 64 69 21  
contact@mairie-rumilly74.fr

**Nature** : 6.1. Police Municipale

**Arrêté n° 2020-349/P019**

Nos réf. : CH/DP/cc

## ➤ Arrêté municipal

MODIFIANT LE STATIONNEMENT DES  
VEHICULES AUX ABORDS DES  
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DANS LE  
CADRE DU PLAN VIGIPIRATE

**Le Maire de RUMILLY**, Haute-Savoie,

**VU** les dispositions du Code Pénal,

**VU** l'article R.411.8 du Code de la Route,

**VU** les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

**CONSIDERANT QUE** le plan Vigipirate est porté au niveau « urgence attentat » sur l'ensemble du territoire national depuis le 29 octobre 2020,

**CONSIDERANT QU'**il est nécessaire de prendre toutes les mesures de sécurité aux abords des établissements scolaires,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour limiter les effets d'un attentat, notamment commis à l'aide d'un véhicule, le stationnement de ces derniers sera interdit sur le domaine public, le long des clôtures des cours des établissements scolaires.

**Article 2** : En cas d'infraction à ces consignes de sécurité, les services de police procéderont à l'enlèvement des véhicules. Les frais engendrés par la fourrière seront à la charge du contrevenant.

**Article 3** : Le présent arrêté prendra effet dès son affichage en Mairie.

**Article 4** : Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de RUMILLY, le Chef de Poste de la Police Municipale et la Directrice des Services Techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.

**Article 5** : AMPLIATION sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de RUMILLY,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de RUMILLY,
- Madame la Directrice des Services Techniques,
- Les responsables des établissements scolaires,
- La presse.

Le Maire,

Christian HEISON

